

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 03 avril 2023 à 18 heures 00
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil Municipal du 23 janvier 2023, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h10.

ORDRE DU JOUR

1. **Vote du Compte Administratif 2022 M57**
2. **Approbation du Compte de Gestion 2022 comptabilité M57**
3. **Vote du Budget Primitif 2023**
4. **Vote du taux des taxes d'imposition 2023**
5. **Vote d'une subvention au Plan d'Eau de Fosse**
6. **Vote d'une subvention au Comité d'animation**
7. **Vote d'une subvention à l'ASSAD**
8. **Vote d'une subvention à l'AAPPMA**
9. **Délibération adhésion à la « Fédération des Canaux du bassin de l'Agly »**
10. **Vote d'une subvention à l'association « Les chats pitres de Saint-Paul »**
11. **Délibération emprunt**
12. **Questions diverses**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15 et informe les membres du Conseil qu'une demande de subvention de l'association « Les chats pitres de Saint-Paul » a été rajoutée à l'ordre du jour.

1. Vote du Compte Administratif 2022 M57

Avant de quitter la salle, le Maire passe la parole au 1^{er} adjoint. Monsieur RÉGNÉ présente les résultats du Compte Administratif 2022.

- Excédent de fonctionnement : 87 688,39€
- Excédent d'investissement : 5 877,17€

Le CA 2022 est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote : 6 Voix pour

2. Approbation du Compte de Gestion 2022 comptabilité M57

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 transmis par la comptable.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Résultat du vote : 7 voix pour

3. Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente la maquette du Budget Primitif 2023.

Le budget est arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 181 272,39 €

Dépenses et recettes d'investissement : 71 956,00 €

Le budget est voté et approuvé à l'unanimité. **Résultat du vote : 7 voix pour**

4. Vote du taux des taxes d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier le taux des taxes TFB et TFNB n'avait pas été augmenté.

Il propose de renouveler l'opération pour 2023 avec les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : **33,20%**
- Taxe Foncière (non bâti) : **50,26%**

Il informe également, que cette année, le taux de la taxe d'habitation doit être revoté et propose de conserver celui des années précédentes qui avait été « gelé » :

- Taxe d'Habitation : **11,86%**

L'ensemble du Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer ces taux pour 2023.

Résultat du vote : 7 voix pour

5. Vote d'une subvention au Plan d'Eau de Fosse

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes de l'Association du Plan d'eau de Fosse et mis en balance tous les frais afférents à la marche et l'entretien du plan d'eau, vote une fourchette de subvention de 3000 à 9 000€ pour 2023 pour l'Association du Plan d'eau de Fosse.

Résultat du vote : 7 voix pour

6. Vote d'une subvention au Comité d'animation

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Comité d'animation de Fosse ainsi que le bilan 2022. Après délibération, l'ensemble du Conseil décide d'accorder une subvention de 800€ pour l'année 2023 au Comité d'animation de Fosse.

Résultat du vote : 7 voix pour

7. Vote d'une subvention à l'ASSAD

Après lecture de la demande de subvention de l'ASSAD, l'ensemble du Conseil municipal décide de leur accorder une subvention de 300€ pour 2023.

Résultat du vote : 7 voix pour

8. Vote d'une subvention à l'AAPPMA

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de St Paul de Fenouillet a fait une demande de subvention pour 2023.

Après lecture de la demande, l'ensemble du Conseil décide d'accorder une subvention de 100€ pour l'année 2023 à l'AAPPMA.

Résultat du vote : 7 voix pour

9. Délibération adhésion à la « Fédération des Canaux du bassin de l'Agly »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « ASA de la Molle » est en dissolution et que la commune va reprendre en charge la gestion du Canal.

L'adhésion à la « Fédération des Canaux du bassin de l'Agly » semble indispensable à la vue de la situation climatique actuelle. Le Maire donne lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Résultat du vote : 7 voix pour

10. Vote d'une subvention à l'association « Les chats pitres de Saint-Paul »

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Les chats pitres de Saint-Paul » et rappelle aux Conseillers que celle-ci est intervenue sur la commune pour la capture des chats qui devaient être stérilisés. Après concertation, l'ensemble du Conseil décide d'accorder une subvention de 100€ pour l'année 2023 à l'association « Les chats pitres de Saint-Paul ».

Résultat du vote : 7 voix pour

11. Délibération emprunt

Les demandes d'emprunt auprès des organismes prêteurs n'étant pas achevées, la délibération est reportée.

12. Questions diverses

- Mr et Mme ULIVUCCI avaient sollicité la commune par courrier en date du 07.02.2023 afin de maintenir la servitude de passage les concernant en passant sur une partie communale afin d'atteindre la voie publique.

Nous leur répondrons que nous ne pouvons leur accorder une servitude qui concerne un chemin communal.

L'Ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h35.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE FOSSE' at the top and '66220' at the bottom.